

**Département de la Drôme
Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 026-212602643-20240530-DEL_10_30052024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 24/05/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	Secrétaire de séance : T SERRE
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10				

Objet : Transfert de compétence police de la publicité et enseigne -service mutualisé CCBDP

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la CCBDP concernant le transfert de la compétence de la police de la publicité aux communes au 1^{er} janvier 2024 .

Le législateur a voulu désengager entièrement l'Etat de cette compétence.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le maire a la charge d'exercer cette nouvelle compétence sur la commune. Ses missions sont :

-vérifier que chaque enseigne a fait l'objet d'une autorisation lorsqu'elle est dans le périmètre du PNR et/ou d'un secteur protégé

- vérifier qu'il n'y a pas de publicités ni de pré enseignes :

- hors agglomération,
- dans les secteurs protégés,
- dans les communes adhérentes au PNR (à l'intérieur et hors agglomération)

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240530-DEL_10_30052024-DE

La CCBDP peut apporter une solution technique pour épauler les communes. Un service commun « Publicité et Enseignes » sera créé lors du Conseil Communautaire du 3 juin prochain.

Première année gratuite. Le bilan de l'année écoulée servira de référence pour définir, en 2025, les modalités financières (gratuit ou coût forfaitaire à l'acte)

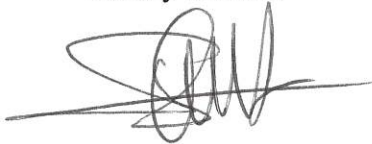
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au service mutualisé de la CC BDP concernant le transfert de la compétence police de la publicité et des enseignes
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier

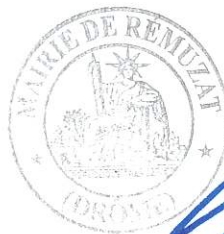
Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0